

organiser le plus tôt possible une collaboration internationale effective dans ce domaine. Un grand nombre de délégations, y compris celle du Canada, appuyèrent la proposition des Représentants de la Grèce.

### *Les stupéfiants*

La Délégation des Etats-Unis fit une déclaration formelle touchant la répression du commerce des stupéfiants. La Délégation canadienne avait également pris l'initiative au Comité de Rédaction du Comité de Coopération Economique et Sociale de faire déclarer par le Comité de Rédaction que la mention, dans la Charte, des problèmes sociaux et d'hygiène pouvait être interprétée dans un sens assez large pour qu'y soient incluses toutes les mesures internationales visant à la suppression du commerce et de l'abus des stupéfiants. La Délégation des Etats-Unis tint à exprimer l'espoir que l'on confierait à l'Organisation la mission de surveiller les accords internationaux existants ou à venir, quant à la suppression du trafic et de l'abus de l'opium et des autres stupéfiants; et qu'il serait établi un organe consultatif aux fins de renseigner directement sur ces questions le Conseil Economique et Social; enfin, que les institutions existantes seraient tenues pour des institutions autonomes devant être mises en liaison avec le Conseil Economique et Social. Les Délégations de la Chine, de l'Inde et du Canada appuyèrent cette proposition, la Délégation canadienne s'exprimant en ces termes:

La Délégation canadienne tient à seconder la déclaration de la Délégation des Etats-Unis. Nous avons eu l'avantage de collaborer à l'œuvre importante accomplie par la Société des Nations en vue de la suppression du trafic des stupéfiants. Nous tenons pour très importante la continuation de la réglementation internationale dans ce domaine et croyons qu'il est fort à propos que la Conférence se déclare, à cette fin, en faveur de l'établissement d'une organisation internationale efficace.

### *Emigration*

La Délégation de Panama fit une déclaration demandant que le Conseil Economique et Social étudiait le problème de l'émigration et que les Gouvernements des Nations Unies s'entendent aussitôt que possible sur la politique internationale à suivre dans ce domaine. Cette déclaration reçut l'appui de plusieurs pays, notamment de ceux de l'Amérique latine.

### *Le statut des femmes*

Dans sa déclaration, la Délégation du Brésil fit ressortir la nécessité de relever la situation des femmes dans différents pays et recommanda la création par le Conseil Economique et Social d'une commission spéciale d'étude, composée de femmes, avec mission de préparer des rapports sur la situation politique, civile et économique des femmes ainsi que sur leurs chances de succès, en tenant un compte particulier des désavantages et des restrictions qui leur sont imposés en raison de leur sexe. Cette déclaration fut la mieux accueillie de toutes celles qui furent faites au Comité. Trente-cinq pays, dont le Canada, se rangèrent avec le Brésil à ce sujet.

### *Matières premières*

La Délégation française, dont un amendement avait d'abord demandé que le Conseil Economique et Social créât un organisme spécial pour s'occuper de la question de l'égalité d'accès aux matières premières du monde, retira son amendement, satisfaite de ce que le Rapporteur signalerait dans son rapport que cette déclaration avait reçu l'appui de beaucoup d'autres délégations.